



COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11 mai à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 28/04/2023
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 42
Nombre de procurations : 3
Votes pour : 45
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LUIS Claude, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon(Loubaut), MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lylane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : /

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François (Artigat), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BERDOU Raymond, SUPERY Jean-Marc (Le Mas d' Azil),

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à SARDA Manuel, DUFOSSE Dominique à CAMPS Frédéric , BERDOU Raymond à MARTINEZ Rolande

Délibération n° 2023-56 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « AGENCE ARIEGE ATTRACTIVITE »

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire réuni le 19 septembre 2017 a validé l'adhésion de la Communauté de Communes Arize Lèze à l'Association « Ariège Ariège Attractivité (AAA) ».

Afin de formaliser cette adhésion, il convient de signer une nouvelle convention de financement entre l'Association « Agence Ariège Attractivité » et la Communauté de Communes approuvant la participation financière 2023 d'un montant de 17 600 €, conformément au pré-budget d'AAA voté au Conseil d'Administration le 14 novembre 2022. La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement entre l'Association « Agence Ariège Attractivité » et la Communauté de Communes Arize Lèze fixant le montant de la participation financière à 17 600 € pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
JALOUX Philippe

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude